



Expulsion

Par **FRANCE83**, le **25/06/2012 à 11:06**

Bonjour, rn
Pourriez vous me renseigner rapidement sur ce sujet ! Mon fils vit dans un ""meublé"" en premier temps il y vivait avec l'ancien locataire qui est parti on ne sait ou !! le propriétaire a laissé la jouissance de cet appartement à mon fils . A cette periode c'est lui qui payait les loyers à ce moment là il pouvait les honorer il travaillait. Puis vint une période de perte d'emploi , pas de droit au chômage ,, il a été versé quelques acomptes ,et il a demandé d'établir le bail et faire l'état des lieux à son nom . Seulement voilà , l'état des lieux à été fait en AVRIL 2012.. Mais le propriétaire fait partir le bail par effet retroactif depuis OCTOBRE 2011 .. Et demande que les loyers soient réglés paor mon fils .En a-t-il le droit ? Mon fils a demandé qu'il lui soit présenté la resiliation du bail de l'ex-locataire , le propriétaire refuse ! Il lui a envoyé par le biais d'un avocat (pas de jugement de tribunal) un commandement de payer et d'excuter les clauses du bail meublé ! il a 1 mois pour regulariser la somme de 4060 e ! Impossible pour mon fils ! le propriétaire ne veut pas de plan d'appurement ,, et le menace de le faire sortir par la police , bien qu'il n'y ai pas eu de jugement ,,est-il en droit de le faire ?? Merci de votre réponse ! bonne journée .

Par **cocotte1003**, le **25/06/2012 à 20:11**

Bonjour,votre situation étant compliquée, je vous conseille de prendre contact avec l'adil de votre secteur, cet organisme est en charge de vous conseiller sur les relations locataires bailleurs, cordialement